Sylviculture

Face aux flammes, la nécessité d'une gestion accrue des forêts

> *Cet été, les forêts françaises ont brûlé dans des proportions historiques. Une situation inquiétante, due notamment à la sécheresse, à l'augmentation des températures mais aussi à l'activité humaine. Entre prévention, protection et entretien, comment sont gérées les forêts françaises et quel rôle peut jouer l'agriculture dans ce combat contre les incendies ? Éléments de réponse à l'aide d'études et de témoignages.*

Avec plus de 63 000 hectares incendiés au 20 août, la France vient de battre un triste record en matière d'incendies. C'est ce qui ressort des données publiées par le Système européen d'information sur les feux de forêt (EFFIS), qui mettent en évidence une situation exceptionnelle, jamais atteinte depuis la création de la base de données en 2006. « *Le nombre de feux de forêt cette année est six à dix fois supérieur à la moyenne pondérée des dix dernières années* », explique Guillaume Monier, chef de projet risques naturels à l'ONF Drôme-Ardèche. Parmi les incendies les plus dévastateurs de l'été, celui qui a fait rage en Gironde en juillet. À lui seul, il a causé la perte de 26 726 hectares au 22 août. Le Var a également été fortement touché avec 2 934 hectares incendiés. Localement, plusieurs incendies ont été recensés, même si la région Auvergne-Rhône-Alpes reste plutôt préservée. À Romeyer, dans la Drôme, 383 hectares de forêt sont partis en fumée après un impact de foudre. Il s'agit là de l'un des plus gros feux de l'histoire du département. En Isère, dans le massif de la Chartreuse, l'incendie de Voreppe a dévoré 130 hectares de forêt. Le phénomène ne se limite pas à la France puisque l'ensemble de l'Europe a été touchée.

Au 20 août, **63 000 hectares de forêt avaient brûlé en France**.

90 % des feux d'origine humaine

À la mi-août 2022, plus de 2 300 feux de forêt avaient été comptabilisés dans l'ensemble de l'Union européenne, bien plus que les 1 349 incendies enregistrés, en moyenne, sur la période 2006-2021. Pourtant, ces feux sont évitables puisque la grande majorité de ces sinistres sont d'origine humaine. S'ils sont parfois accidentels et proviennent de mégots, de barbecues ou encore de travaux agricoles, ils peuvent aussi être provoqués volontairement. « *Le climat n'est pas une cause directe d'incendie, mais il influe sur les conditions d'éclosion et de propagation des incendies. En France, la foudre est l'unique cause naturelle de départ de feu et elle concerne en moyenne moins de 10 % des incendies. Cela signifie que 90 % des incendies sont d'origine humaine* », explique Guillaume Monier. Ajoutez à cela de fortes températures combinées à une forte sécheresse, donnant une situation explosive qui devrait, selon les analyses de l'ONF, s'accentuer dans les prochaines années. « *On s'attend à avoir des étés plus secs et chauds dans les prochaines années. Nous savons que les risques de feux vont être plus importants, la moindre étincelle ou apport de feu provoqués par l'activité humaine peut très vite dégénérer* », rapporte le chef de projet de l'ONF. Cette saison, si les feux de forêt ont été particulièrement intenses, ils ont aussi démontré que toutes les régions peuvent désormais être la proie des flammes. « *Historiquement, c'est la zone Sud qui était la plus touchée par les incendies récurrents. Depuis 2019, on s'aperçoit que les feux démarrent sur des secteurs qui étaient auparavant préservés. À l'avenir, on s'attend à avoir une remontée du nombre de feux sur l'ensemble du territoire français* », s'inquiète Guillaume Monier.

80 % des forêts françaises sont privées

Pour tenter de limiter les départs de feux d'origine humaine, l'ONF poursuit ses campagnes de sensibilisation mais des actions sont aussi réalisables au cœur des forêts.

Mais uniformiser l'entretien des forêts n'est pas chose facile. En effet, 80 % d'entre elles sont privées, les 20 % restants étant des forêts domaniales appartenant à l'État ou des forêts communales, toutes deux soumises au régime forestier et gérées par l'ONF. Pour l'entretien, c'est au propriétaire de la forêt que revient la responsabilité de sa gestion, mais aucune obligation réglementaire ne contraint les propriétaires privés d'entretenir leur forêt. Seul un plan de gestion simple est obligatoire pour les propriétaires forestiers qui possèdent une ou plusieurs parcelles forestières d'une surface égale ou supérieure à 25 hectares. Ce plan de gestion réglemente la sylviculture sur l'espace en question pour une période de plusieurs années. En France, 3,2 millions de propriétaires forestiers possèdent en moyenne 2,6 hectares, pour un total de 12,6 millions d'hectares. Autant d'espaces forestiers dont l'entretien repose donc sur le seul bon vouloir de leurs propriétaires. Pourtant, entretenir les forêts se révèle essentiel pour éviter des départs de feux. Les bois gérés par l'ONF prévoient en ce sens des actions comme la diversification des essences qui permet aux forêts d'être plus résilientes face aux incendies. Créer des discontinuités horizontales et verticales entre les arbres évite également d'avoir des boisements trop serrés qui favorisent les incendies. Dans certains départements du Sud, mais aussi dans la Drôme et l'Ardèche, des arrêtés préfectoraux peuvent également prévoir le débroussaillement sur cinquante mètres autour des habitations lorsque celles-ci sont situées à moins de deux-cents mètres d'un espace boisé. Une obligation qui doit être réalisée par le propriétaire de l'habitation même si les parcelles autour de son domicile ne lui appartiennent pas. Cette démarche permet de limiter les départs de feux provenant des habitations et inversement de protéger l'arrivée d'un feu en provenance de la forêt. ■

Baptiste Vlaj

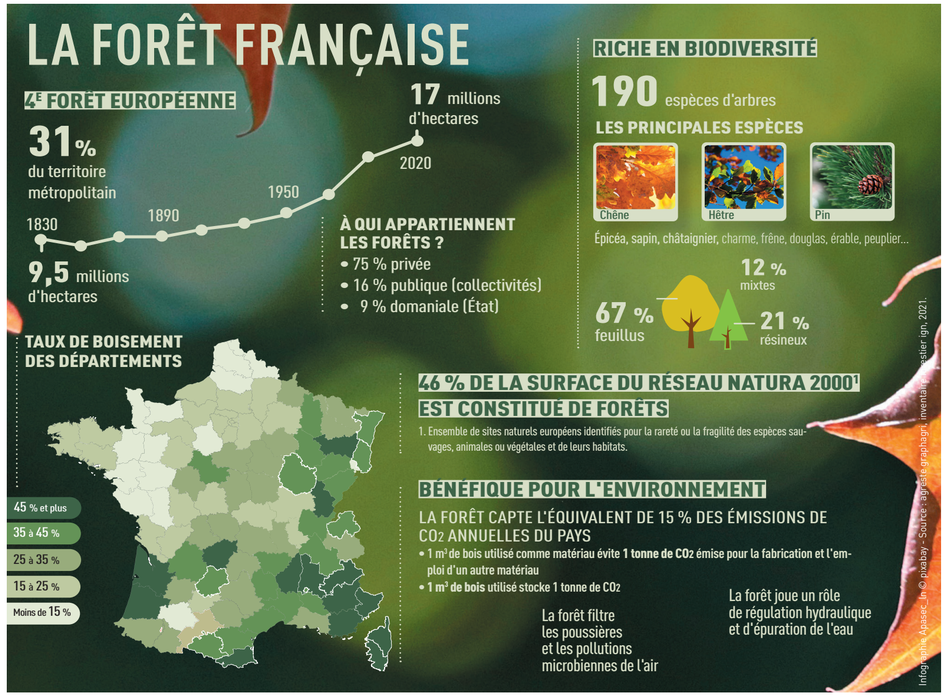

SOLIDARITÉ / Les feux de forêts à répétition qui ont touché l'Hexagone durant l'été ont démontré le rôle essentiel des agriculteurs. Engagés comme sapeurs-pompiers, volontaires pour aider bénévolement, ils sont nombreux à s'être dépensés sans compter.

Le monde agricole mobilisé dans la lutte contre les incendies

Face à l'urgence, le monde agricole répond toujours présent. C'est ce qui ressort au moment de regarder dans le rétroviseur les incendies de cet été. Principale cible des flammes : la Gironde, avec près de 27 000 hectares partis en fumée. Voyant les sapeurs-pompiers débordés, de nombreux agriculteurs ont décidé de prendre les choses en main. C'est le cas de Mickaël Massignani, éleveur à Landerrouet-sur-Ségur, qui dès le 15 juillet a rejoint avec quatre autres agriculteurs le combat engagé contre le feu. Grâce à leurs tonnes à lisier et à leurs citernes, « *près de 50 000 litres d'eau à nous cinq* », ils ont aidé à ravitailler les camions de pompiers en eau, et ont arrosé la tourbe sur les bords de piste pour ralentir la propagation de l'incendie.

Une solidarité interrégionale

Alors que sa ferme se situe à une heure de route, Mickaël Massignani est arrivé le premier jour sur place pour aider un ami, puis il a rejoint le poste de contrôle de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) à Landiras, d'où il a pu appeler des collègues qui l'ont rejoint. L'initiative a été remarquée par la chambre départementale d'agriculture de Gironde, qui a structuré cette solidarité agricole. Au-delà des départements limitrophes, plusieurs régions ont répondu à l'appel, comme l'Occitanie ou Auvergne-Rhône-Alpes, envoyant rapidement des moyens humains et matériels. De quoi perpétuer un lien très fort existant historiquement entre les sapeurs-pompiers et le monde agricole. En effet, nombreux sont les agriculteurs à garnir quotidiennement les rangs des soldats du feu. Dans le Puy-de-Dôme par exemple, sur les 3 600 pompiers volontaires que compte le département, 150 sont issus du milieu agricole. Il en est de même en Drôme. Mais ce qui restera de cet été 2022, c'est la participation de femmes et d'hommes non-engagés chez les sapeurs-pompiers qui ont décidé de faire jouer à plein la solidarité, à l'instar de la mobilisation d'agriculteurs drômois venus aider les pompiers à combattre l'incendie de Romeyer dans le Diois (lire notre édition du 1er septembre). En Isère, lors de l'incendie de Voreppe, Bastien Durand, employé du méthaniseur d'Apprieu, a fait partie des premiers agriculteurs à venir donner un coup de main aux sapeurs-pompiers sur cet incendie qui a démarré le 5 août. Sur les conseils des pompiers, un nombre impressionnant de tracteurs et de citernes s'est mis en place pour aider les soldats du feu dans les chemins escarpés de la carrière de Voreppe, alors en proie aux flammes. Avec une vingtaine d'agriculteurs, Bastien Durand a notamment contribué au remplissage d'une citerne de 18 000 litres du méthaniseur avant de la remonter pour alimenter cinq tracteurs et leurs citernes afin d'approvisionner les pompiers en eau. « *Si nous n'avions pas été là, les dégâts auraient sans doute été encore plus importants* », confie le jeune homme, qui avoue ne pas avoir réfléchi bien longtemps face à l'ampleur des dégâts.

Des actions de prévention

Au-delà de la lutte estivale contre les incendies, le renforcement des liens entre le monde agricole et celui des sapeurs-pompiers se renforce avec les années. Ainsi, plusieurs chambres départementales d'agriculture ont signé des partenariats avec les fédérations locales de sapeurs-pompiers de manière à mutualiser leurs forces. En Drôme, une convention a été signée en 2018 entre le Sdis et la fédération des services de remplacement afin de faciliter l'engagement d'agriculteurs(trices) comme sapeurs pompiers volontaires. Les messages de prévention relayant les bons comportements à respecter sur une exploitation pour se prémunir du risque d'incendie sont aussi légion (lire notre édition du 28 juillet). En effet, si les incendies restent rares, lorsqu'ils surviennent, les conséquences se révèlent souvent dramatiques. Plusieurs chambres d'agriculture, en lien avec les sapeurs-pompiers, poussent notamment les exploitants agricoles à détenir un « *permis de feu* » pour tous les travaux par point chaud. ■

Pour venir en aide aux sapeurs-pompiers de Gironde, **une solidarité interrégionale** a été organisée par les chambres d'agriculture.

Pierre Garcia avec Agrapresse et Terre Dauphinoise

ÉCONOMIE / Les incendies ont été nombreux cet été mais ont finalement généré peu de pertes, du moins localement. Les professionnels restent toutefois soucieux pour les années qui viennent.

Relativement épargnée, la filière bois locale reste inquiète pour l'avenir

Avec plus de 62 000 hectares brûlés, l'été 2022 a été particulièrement dévastateur pour les forêts françaises, ce qui inquiète les acteurs de la filière bois. Implantée dans la moitié ouest de la France, et particulièrement dans le massif des Landes, la coopérative Alliance Forêt bois a par exemple enregistré une diminution de moitié de son chiffre d'affaires en juillet. Des papeteries de Gironde ont également dû réduire leur activité au moment des incendies. Néanmoins, Samuel Resche, chargé de mission forêt au sein de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, reste confiant quant à un impact qui pourrait se faire ressentir plus proche de chez nous : « *Les plus gros dégâts sont localisés dans les Landes. Or, la filière pin maritime est très spécifique et très locale. Je pense que cela n'aura pas d'incidence sur les marchés du bois et sur les prix dans notre région, où les entreprises n'utilisent pas ces essences* ».

La région Auvergne-Rhône-Alpes plutôt épargnée

En Auvergne-Rhône-Alpes, le bilan officiel n'est pas encore acté. Mais les observateurs avancent déjà le chiffre de 400 hectares brûlés cet été. « *Pour le moment, on ne sait pas différencier les pertes qui relèvent du domaine forestier, de l'agricole ou de la friche. Notre chance en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est de disposer d'une diversité d'essences très importante* », explique Samuel Resche. Et de poursuivre, rappelant que tous les feux ne représentent pas une perte pour la filière bois. Il prend pour exemple les incendies survenus le long des autoroutes grenobloises : « *Il s'agit de forêts dans des coteaux abruptes, constitués d'un peuplement naturel qui a un intérêt, certes, mais qui présente peu d'intérêt d'un point de vue économique puisqu'il ne s'agit pas d'arbres exploitables.* » Dans tous les cas, les pertes resteraient proportionnellement assez minimes. En effet, même si les 400 hectares brûlés étaient tous constitués d'essences exploitables, avec une moyenne de 240 m³ de bois par hectare, on arriverait à environ 100 000 m³ de perte. « *Cela reste peu par rapport aux 5 millions de m³ d'exploitation annuelle que représente la région* », conclut le spécialiste.

Un avenir incertain

En tout état de cause, sur le terrain, les professionnels semblent ne pas faire état de pertes, selon Cindy Negrerie, responsable de la communication chez Coforêt : « *Pour être honnête, c'est resté un épiphénomène parmi nos adhérents, avec de petits feux qui n'ont pas eu de répercussion sur la filière bois locale* ». Toutefois, cela n'empêche pas l'inquiétude. « *Ce qui est préoccupant, c'est la possible succession de ce type d'évènement* », lâche Samuel Resche. « *Nous sommes très inquiets de la sécheresse qui sévit depuis plusieurs années et qui aggrave les risques d'incendies* », ajoute-t-il. Une sécheresse qui a aussi pour conséquence des arbres morts ou affaiblis, plus facilement sujets aux maladies et aux ravageurs, tels que le scolyte, qui fait rage dans les forêts françaises. Or, une forêt en mauvaise santé est aussi plus fragile face à la propagation des feux. ■

En Auvergne-Rhône-Alpes, **5 millions de m³ sont exploités chaque année**.

Leïla Piazza

SÉNAT /

70 propositions pour une forêt durable

Les commissions des Affaires économiques et de l'Aménagement du territoire du Sénat ont rendu public début août un rapport dans lequel elles formulent soixante-dix propositions pour adapter les forêts françaises au dérèglement climatique et lutter contre les incendies. Les parlementaires préconisent d'élaborer une stratégie nationale et territoriale en désignant un référent « *feux de forêt* » dans les trois ministères concernés : Agriculture, Transition écologique et Aménagement du territoire. De même, ils suggèrent, au titre de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), d'identifier au sein du secteur de l'Utilisation des terres et du changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) les émissions de gaz à effet de serre associées aux incendies de forêt et aux pertes de capacités d'absorption associées. Le Sénat entend surtout « *améliorer l'application des obligations légales de débroussaillement* ». Ils constatent en effet que cette obligation légale, pour environ trois millions de propriétaires privés, est aujourd'hui trop peu appliquée : « *souvent moins de 30 %* », d'après leurs estimations. Les deux commissions sénatoriales réclament également une augmentation des fonds annuels alloués aux services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) et demandent au gouvernement de revoir sa copie sur la suppression de cinq-cents postes prévue d'ici 2025 à l'Office national des forêts (ONF).

L'agriculture au centre des propositions

Les six parlementaires attendent également un renforcement des synergies entre pratiques agricoles et prévention du risque incendie. Il s'agit pour eux de « *restaurer le rôle de pare-feu des activités agricoles et pastorales* ». Ils veulent notamment soutenir financièrement les agriculteurs pour les services environnementaux rendus « *par une pérennisation des contrats d'entretien de coupures de combustible* », finançant des exploitations pastorales depuis plus de trente ans en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Ils suggèrent par ailleurs d'étendre ces contrats à d'autres productions agricoles comme la viticulture, « *pour autant que ces productions soient peu conductrices de l'incendie* ». En concertation avec les organisations de producteurs, les deux commissions veulent aussi mobiliser des mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec) de la Pac pour cofinancer ce mode agricole ou pastoral de prévention. Elles souhaitent également donner la possibilité aux préfets de prescrire la réalisation des travaux agricoles – en particulier les moissons – la nuit en cas de risque « *très sévère* » et compenser, le cas échéant, les agriculteurs pour les coûts induits (hausse de charges, récolte détériorée). Avec ce rapport, « *l'objectif est d'aboutir à une proposition de loi qui pourrait être déposée dès la rentrée parlementaire* », a précisé la présidente de la commission des Affaires économiques, Sophie Primas (LR, Yvelines). Le rapport complet est disponible sur le site du Sénat : www.senat.fr ■

Christophe Soulard